



## **SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2009**

M. Laurent GARRIGUES, président du Conseil municipal ouvre la séance à 18h35.

**Présents** : Madame Monique MEYER, Maire.  
Monsieur Eric GARDI, adjoint.  
Monsieur René JEMMELY, adjoint.

Mesdames Catherine LUGINBÜHL, Gloria ROSENBERG, Tamara VEDRINE GRANDJEAN et Claire-Lise ZIHLMANN HALDEMANN, Messieurs Didier FLECK, Jean-Pierre GAILLARD, Laurent GARRIGUES, Olivier GOY, Philippe ISELI et Yves MERMIER conseillères et conseillers municipaux.

**Excusés** : Madame Nathalie GIRARD, Messieurs Luca BONAITI et Samuel VILLARS

### **Ordre du jour**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2009 ;
- 2) Communications du bureau du Conseil municipal ;
- 3) Communications de l'Exécutif ;
- 4) 4.1. 2<sup>ème</sup> lecture et approbation du budget pour l'exercice 2010 ;  
4.2 Fixation de la taxe professionnelle pour 2010 ;
- 5) Réunion des parcelles 2807 et 3358, plan 28, cadastre commune d'Avusy ;
- 6) Désignation du président et vice-président pour les bureaux de vote en 2010 ;
- 7) Présentation du devis général pour les travaux sur les bâtiments de Sézegnin ;
- 8) Rapports des commissions ;
- 9) Fixation des dates des réunions de commissions ;
- 10) Propositions de motions et de résolutions ;
- 11) Questions et divers.

### **Décisions prises durant cette séance du Conseil municipal**

- Les conseillers sont d'accord de voter le budget tel que présenté en 1<sup>ère</sup> lecture.
- Le budget est accepté à l'unanimité des membres présents (9).
- La taxe professionnelle est acceptée à l'unanimité des membres présents (9).
- La réunion des parcelles 2807 et 3358, plan 28 du cadastre d'Avusy est acceptée à l'unanimité des membres présents (9).
- Les conseillers sont d'accord avec le président et vice-président des bureaux de vote en 2010 qui sont proposés.
- Le mandat de la gestion des déchets des entreprises communales est donné à la commission environnement.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2009**

M. GOY, page 4 : Il ne s'agit pas de vaisselle compostable, mais réutilisable.

Cette remarque étant apportée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents (7), avec remerciements à ses auteurs.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal**

2.1 M. GARRIGUES informe qu'un article est paru dans la Tribune de Genève du 9 novembre dernier, sur le succès du Roadmovie. A ce propos, il tient à dire qu'il y a vraiment quelque chose à faire au niveau culturel sur notre commune.

2.2 La visite du TCOB était très enrichissante et très instructive. La gestion d'un chantier de cette envergure n'est pas une mince affaire et nous avons pu nous rendre compte des difficultés rencontrées. Il félicite toutes les personnes qui y travaillent.

2.3 M. GARRIGUES s'est rendu à la séance sur les droits politiques des étrangers le mercredi 28 octobre dernier à la salle communale d'Onex. Pour résumer : il n'y avait personne, et la séance a tout simplement été annulée, sans avertissement !!!

**3. Communications de l'Exécutif****3.1 Terrains Portier**

Mme MEYER rappelle que le Conseil municipal avait demandé à l'Exécutif de définir les éléments nécessaires à la mise en place d'un concours en 2010, pour l'aménagement de ce site. Pour ce faire, l'Exécutif veut s'entourer de personnes compétentes et a fait appel à M. Patrick PILLET pour tout ce qui touche à la faisabilité.

En effet, M. PILLET nous a bien précisé qu'il n'a aucune compétence pour organiser un concours. Pour assumer cette tâche, il nous a proposé M. Serge SERAFIN, ancien conseiller administratif de la commune d'Anières. M. SERAFIN a contribué pendant une année à la mise en place d'un concours similaire dans la commune de Corsier et son expérience en la matière est très appréciable. Son approche est essentiellement architecturale et urbaniste. Il ne vient pas avec une philosophie de rentabilité, et n'est pas un bétonneur, ni un promoteur.

Si l'on se base sur les tarifs appliqués par la société des Promoteurs, le coût du mandat de ce travail, qui se base sur le montant final du projet. Celui-ci étant inconnu, il n'est pas possible de chiffrer les honoraires sur cette base.

M. PILLET, qui s'intéresse à ce dossier pour son enrichissement intellectuel, a laissé entendre que l'enveloppe ne devrait pas dépasser Fr. 10'000.-- selon l'expérience acquise à Corsier.

Ayant tous ces éléments en mains, l'Exécutif a décidé d'aller de l'avant pour définir les conditions du concours, l'enveloppe générale, tout en prenant contact avec les voisins des parcelles concernées et les intégrer à la discussion.

Mme le Maire tient encore à souligner que l'Exécutif n'a pas fait appel à un architecte de la commune dans le but de n'exclure personne du concours.

Mme ROSENBERG souhaiterait un résumé des rôles de M. PILLET et de M. SERAFIN.

Mme LUGINBÜHL rejoint la séance à 18h.45.

Mme MEYER : M. PILLET représente le côté « promoteur » : faisabilité, côté économique, volume, densité et aménagement. M. SERAFIN représente le côté « architectural » : définir les conditions du concours.

M. FLECK craint qu'en procédant de la sorte, les conditions du concours échappent au Conseil municipal ou à la commission y relative.

Mme MEYER : Non. M. SERAFIN va nous accompagner et pas se substituer. Il va travailler avec nous.

### 3.2 Zone d'activités d'Eaumorte

Nous nous retrouvons ici dans un cas un même cas de figure qu'au point ci-dessus.

Un premier travail est exécuté avec M. RIEM, maire de la commune d'Avully, afin de proposer un schéma à présenter devant les collègues des autres communes. D'un commun accord avec Avully, nous allons nous adjoindre les services de M. Benoît GENECAND, ancien directeur UBS Genève, ancien directeur du projet Praille-Acacias-Vernets, qui a une vision très globale de l'aménagement et également une vision financière et se pose des questions très intéressantes sur ce qui est possible de prévoir à cet endroit.

Le prix de cette étude est de Fr. 5'000,--, à partager entre les deux communes !

Le but de cette démarche est d'aller rencontrer l'Etat et d'avoir un premier retour de leur commission d'aménagement pour savoir ce qui pourrait être réalisé à cet endroit et se poser les bonnes questions, avant de savoir si les autres communes de La Champagne sont partantes.

Il s'agit également d'un projet d'envergure, qui nécessitera la participation de tous, et il est bien entendu que toute cette étude sera réalisée en totale transparence. Toutefois, il faut bien s'imaginer que ce n'est pas un dossier qui va aller très très vite.

Mme MEYER insiste sur le fait que le but de tout ceci est d'arriver vers les autres avec une envie d'avancer, une volonté, des pistes. D'avoir quelque chose de plus ou moins concret de la part de l'Etat et de trouver déjà les bons intervenants dans les divers services.

Mme LUGINBÜHL demande s'il ne faudrait pas que les commissions aménagement des deux communes travaillent ensemble ?

Mme le Maire dit que c'est prématuré pour l'instant, mais certainement par la suite.

M. FLECK pense qu'il faut avancer, sans aller trop loin, afin de ne pas se fermer les portes.

Mme MEYER tient à préciser que les autres communes sont au courant du travail qui est fait.

### 3.3 Sondage Poste

238 bulletins réponses sont parvenus à la Mairie.

- 2 sont pour la fermeture du bureau de poste
- 78 sont pour le statu quo, avec réduction (ou non) d'horaire
- 8 sont pour le service à domicile
- 150 sont pour l'agence postale

Nous allons maintenant contacter la Poste pour voir comment les responsables imaginent l'avenir de ce bureau.

Mme LUGINBÜHL attire l'attention sur le fait que la commune de Cartigny a rouvert son bureau de poste en le couplant avec une épicerie.

M. FLECK fait remarquer que, selon la formule retenue, ce travail pourrait être réalisé par la commission économie.

M. GOY rappelle que la commune est propriétaire des locaux.

### 3.4 Promotions civiques

Mardi 17.11.09 à 19h.00 à la Mairie, puis repas : Mmes LUGINBÜHL et HALDEMANN (pas au repas), MM. GAILLARD, ISELI et MERMIER (pas au repas).

### 3.5 Sécurité routière

Les autorisations ont été délivrées pour Avusy.

Nous pouvons maintenant avancer globalement.

L'entreprise PIASIO, qui a présenté le devis le moins cher, sera mandatée pour ces travaux. Un rendez-vous est déjà fixé pour avoir plus de renseignements.

### 3.6 Sablière du Cannelet SA – site de Champlong

L'aménagement est en cours et il sera terminé la semaine prochaine.

### 3.7 Pavés CCA

Les travaux commenceront le lundi 16 novembre. Reste à finaliser l'écusson.

Mme VEDRINE rejoint la séance à 19h.00.

Avant de conclure ce point, Mme MEYER avertit que la route de Sézegnin sera finalement fermée durant les mois de janvier et février 2010.

## 4. 2<sup>ème</sup> lecture et approbation du budget pour l'exercice 2010

Mme MEYER informe que des nouvelles peu réjouissantes de l'Etat nous sont parvenues dernièrement. Nous devons nous attendre à une baisse des entrées fiscales de Fr. 350'000.-- qui ne figurait pas dans le budget présenté le mois passé. Cette baisse est due à un seul contribuable dont la situation financière s'est brusquement dégradée !

Malgré cette annonce, nous avons décidé de proposer ce soir, le budget tel que présenté en première lecture, car nous avons quelques réserves. Nous devons être toutefois plus que prudents avec nos dépenses en 2010.

Le risque, en votant le budget à l'identique ce soir, c'est que l'Etat le refuse car il dépasse la valeur du centime additionnel, et nous demande de le ré étudier. Il faudrait alors que la commission finances se réunisse à nouveau pour savoir où nous devons couper, tout en sachant que dans le budget 2010, ne figurent déjà que les dépenses essentielles, sans rien de trop.

Tout en assurant le Conseil municipal que ce manque à gagner ne vient pas de lui, M. FLECK demande si c'est la seule mauvaise surprise ?

Mme MEYER : Oui, les baisses d'impôts étant déjà intégrées. Il faut savoir que nous sommes la seule commune du canton pour qui les chiffres ont été autant revus à la baisse et elle espère que l'Etat se soit trompé...

M. MERMIER : Le but de voter le budget tel que présenté en première lecture serait de voter un budget équilibré ?

Mme le Maire : Oui et de voter des dépassements au cas où !

M. GOY dit que finalement, cette information n'est pas encore vraiment confirmée ? Y a-t-il un moment dans l'année où nous sommes sûrs de ce que nous allons recevoir ?

Mme le Maire : Nous ne sommes jamais sûrs, car tout nous est transmis avec 2 à 3 ans de retard. Lorsque nous bouclons les comptes, les contribuables de la commune n'auront encore pas tous payé leurs impôts.

M. TERRIER ajoute que les impôts qui nous sont versés, ne sont pas forcément non plus les impôts des contribuables d'Avusy. Il s'agit d'une répartition générale sur l'ensemble des communes genevoises. Et tant que l'ensemble des contribuables du Canton n'ont pas fini de payer leurs impôts, les comptes ne peuvent pas être bouclés. Les relevés que nous recevons pour préparer notre budget 2010, sont basés sur les chiffres de 2005 à 2008 et sont toujours des relevés provisoires !

Dans le cas présent, l'Etat essaie de nous aider de son mieux, vu tous les changements à prendre en compte pour cette nouvelle année.

Mme ROSENBERG demande qu'elle est l'implication de voter le budget présenté en première lecture dans notre situation ?

M. TERRIER : Nous risquons de devoir voter un dépassement en mars 2011 ou alors, le tout ou partie sera absorbé par le boni que nous aurons dégagé en fin d'année...avec un peu de chance ! Les conseillers ont pris connaissance de la situation et sont d'accord de voter le budget initialement présenté.

M. GARRIGUES passe alors à la lecture de la délibération, et c'est à l'unanimité des membres présents (9), que le Conseil municipal

### DECIDE

- 1) D'approuver le budget de fonctionnement 2010 pour un montant de **Fr. 3'770'344.--** aux charges et de **Fr. 3'770'487.--** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **Fr. 143.--**.
- 2) De fixer le taux des centimes additionnels pour 2010 à **50 centimes**.
- 3) D'autoriser le Maire à renouveler en 2010 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

#### **4.2 Taxe professionnelle communale pour l'année 2010**

Les conseillers n'ont pas de remarques pour ce point, M. GARRIGUES passe à la lecture de la délibération, et c'est à l'unanimité des membres présents (9), que le Conseil municipal

### DECIDE

- 1) De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2010 à **Fr. 30.--**

#### **5. Réunion des parcelles 2807 et 3358, plan 28, cadastre commune d'Avusy**

Dans le cadre des travaux sur les bâtiments de Sézegnin, qui se trouvent sur deux parcelles distinctes, l'Etat nous demande de les réunir. Des démarches ont été entreprises auprès d'un géomètre. Chaque parcelle gardera son affectation (4B protégée pour la Mairie et zone agricole de développement 5 pour la salle), mais cette réunion doit être entérinée par le Conseil municipal.

Les conseillers n'ont pas de questions, M. GARRIGUES lit la délibération, et c'est à l'unanimité des membres présents (9), que le Conseil municipal

### DECIDE

- 1) De réunir les parcelles n° 2807 de 800 m<sup>2</sup> et n° 3358 de 4585 m<sup>2</sup>, en une seule parcelle qui portera le n° 3376, de 5385 m<sup>2</sup>, plan n° 28 du cadastre de la commune d'Avusy ;
- 2) De demander le report des inscriptions des deux servitudes dont fait l'objet la parcelle n° 3358, à savoir :

D189 du 29 mai 1984 :

EN DROIT : Canalisations – ID 2004/003522 (RS 3104) à charge des parcelles 2911, 3294, 3417 et 3418.

P.J. du 29 novembre 1991 :

EN CHARGE : Zone verte – ID 2004/020945 (RS 21916) en faveur des parcelles 3184, 3185, 3210 à 3216

- 3) De charger Madame la Conservatrice du Registre Foncier de réaliser le tableau de mutations susmentionné ;
- 4) De demander, en raison du caractère d'utilité publique de cette opération, l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre Foncier.
- 5) De désigner Madame le Maire pour signer tous les actes relatifs à cette opération.

## **6. Désignation du président et vice-président pour les bureaux de vote en 2010**

Présidente : Mme Laurence GOY      Suppléante de la Présidente : Mme Dominique VUICHARD

Vice-président : M. Didier FLECK      Suppléante du vice-président : Mme Anne-Marie MEYER

Les conseillers sont d'accord avec ces propositions.

## **7. Présentation du devis général pour les travaux sur les bâtiments de Sézegnin**

Un dossier complet par bâtiment, avec historique ainsi que le devis global et général, chapitre par chapitre, sans rentrer dans les détails (couleurs, etc.), est remis aux conseillers ce soir.

Les chiffrages sont complets, par poste et le descriptif des travaux est présenté dans sa globalité. Un plan des bâtiments est également joint au dossier.

Le but est de relire et étudier ces dossiers tranquillement, afin de poser toutes les questions nécessaires à leur bonne compréhension. Le souhait étant de voter les crédits pour ces deux sujets, formellement, lors de la séance du Conseil municipal du mois de décembre prochain.

Les dossiers séparés sont justifiés par la volonté de vouloir tout partager et permettre une plus grande liberté de manœuvre, au cas où, au même titre que cela avait été fait pour le CCA.

Mme MEYER rappelle qu'il s'agit de documents de travail, internes au Conseil municipal.

M. FLECK demande par quoi sont justifiés les 2 millions supplémentaires ?

Mme le Maire : Les études de géothermie n'étaient pas intégrées dans les premiers chiffres. Des surfaces plus intéressantes au niveau du bâtiment de la Mairie. La commission des sites a également demandé de conserver le niveau des planchers actuel pour les deux bâtiments, ce qui engendre une plus-value importante. Enfin, un gros montant provient du fait que toutes les sommes annoncées étaient hors taxes.

M. MERMIER fait remarquer qu'il n'y a pas de groupe 3.

Mme MEYER ne sait pas pourquoi, il s'agit certainement de code. Mais les additions sont justes. De plus, l'enveloppe qui est proposée ce soir est confortable.

Mme VEDRINE GRANDJEAN rappelle que contrairement à ce qui est mentionné sur le plan, l'affectation des pièces n'est pas encore définie.

Mme le Maire rappelle que tout est défini pour la Mairie. Pour l'autre bâtiment, reste l'espace polyvalent qui doit encore trouver une affectation.

## 8. Rapports des commissions

### 8.1 Commission environnement

Verger : Pas d'informations supplémentaires depuis la dernière fois.

M. JEMMELY informe qu'un contact a été pris avec l'agriculteur.

Séance énergie : Repoussée au 25.11.09 à 18h.30 à Sézegnin, avec la participation de 3 intervenants extérieurs. Prévoir écran, beamer, apéro et information aux mairies avoisinantes.

Réseaux agro-environnementaux : L'Etat ne souhaite pas réactiver ce dossier, mais la commission va se pencher sur le problème des plantes envahissantes qui, elles, génèrent un réel intérêt.

Vaisselle Paléo : A suivre.

Récupération : La commission aimerait proposer des poubelles séparées en 3 compartiments aux abords du centre communal.

Gestion des déchets auprès des entreprises : Attend le dossier de l'Etat pour savoir si les communes peuvent également diffuser cette information de manière plus ciblée à leurs entreprises.

La commission demande si les conseillers sont d'accord de lui confier ce mandat ?

Mme MEYER souligne que la campagne faite par l'Etat à ce sujet est tout simplement invisible. Les messages publicitaires sont incompréhensibles.

Les conseillers donnent le mandat à la commission environnement pour la gestion des déchets auprès des entreprises.

### 8.2 Commission sociale et scolaire

Bibliobus : En attente. Toutefois, la commission va étudier ce qui est faisable, selon les différents scénarios préparés par M. REYFER.

GIAP : Des échanges avec des parents ont indiqué qu'il y a actuellement quelques dysfonctionnements. Ces informations ont été transmises à l'Exécutif.

M. JEMMELY : L'Exécutif travaille dessus et une séance est agendée pour la semaine prochaine. Les coûts de la deuxième association qui s'est présentée en Mairie nous sont parvenus. En ce qui concerne le dysfonctionnement, M. JEMMELY a eu une séance avec le GIAP et les Ptites Assiettes où tous les problèmes ont été abordés et résolus. Il ne faut pas oublier non plus, que le nouveau comité des Ptites Assiettes est entré en fonction il y a peu. Suite à cette séance, les deux entités ont décidé d'édicter une charte.

En ce qui concerne plus particulièrement le GIAP, des informations seront transmises lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Mme VEDRINE GRANDJEAN attire l'attention sur le fait que le dossier a été transmis à l'Exécutif au mois d'août et si nous voulons nous séparer du GIAP, il faudrait qu'on se décide en décembre, et actuellement, nous sommes au mois de novembre... Depuis le temps que ce dossier est ouvert, elle trouve qu'il y a là un dysfonctionnement !

Mme MEYER : La première offre, pour les associations habilitées à remplacer le GIAP, nous est parvenue au mois d'août, quant aux chiffres de la deuxième association, ils nous sont parvenus le 15 octobre ! Et oui, effectivement, pour pouvoir travailler sérieusement sur les dossiers aussi sensibles que la garde des enfants, Mme MEYER a besoin de temps.

Elle certifie que le dossier n'a pas traîné à l'Exécutif, et il est légitime de laisser un peu de temps, car il ne s'agit pas de remplacer un borgne par un aveugle.

Aînés : Les informations utiles aux aînés ont été remises à l'Exécutif pour qu'elles leur soient diffusées fin novembre.

Jeunes : Rencontre prévue le 12.02.10 à 18h.30 au CCA. Cette rencontre concerne les jeunes de 16 à 25 ans. La commission travaille sur le déroulement de cette séance.

Une rencontre est également prévue entre l'ancien et le nouveau comité de la Vogue, le 25.11.09 à 20h.30 au CCA.

Enfin, une rencontre avec les membres de la Jeunesse d'Avusy est prévue le 13.11.09, également au CCA.

Culture : Etude en cours pour transmettre des propositions courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2010.

### 8.3 Commission économie et agriculture

En attente des réponses des entreprises.

## 9. Fixation des dates des réunions de commissions

➤	Vendredi	13.11.09 à 20h30	commission sociale	CCA + membres de la Jeunesse*
➤	Lundi	16.11.09 à 19h00	commission économie	Mairie
➤	Lundi	23.11.09 à 18h.30	commissions aménagement	Mairie
➤	Jeudi	25.11.09 à 20h30	commission sociale	CCA + comités de la Vogue*
➤	Jeudi	26.11.09 à 18h30	commission sociale	
➤	Jeudi	26.11.09 à 20h30	commission finances	Mairie (beamer + portable)
➤	Lundi	30.11.09 à 20h.30	commission environnement	CCA
➤	Mercredi	09.12.09 à 20h.30	commission sociale	CCA
➤	Mercredi	13.01.10 à 20h30	commission sociale	CCA

## 10. Propositions de motions et de résolutions

Rien à signaler.

## 11. Questions et divers

11.1 M. FLECK remercie pour l'invitation au spectacle de la Revue genevoise. Cette année était un bon cru.

11.2 Mme HALDEMANN tient également à remercier l'Exécutif pour cette sortie.

11.3 Mme VEDRINE demande ce qu'il en est pour l'année du Cirque 2010 ?

M. JEMMELY rappelle qu'un concert est prévu au centre communal le 21 mars 2010 et qu'aucune information supplémentaire n'est parvenue à la Mairie à l'heure actuelle.

11.4 Au sujet de l'utilisation et des difficultés que rencontre la trame pour le suivi des dossiers en commission, Mme VEDRINE aimerait savoir qui ou comment faut-il revenir au Conseil municipal pour provoquer cette discussion ?

M. GARRIGUES attire l'attention sur ce qu'il avait déjà dit à ce sujet, à savoir qu'il ne veut pas remettre en cause ce qui est fait. Apporter des améliorations : oui, mais pas de refontes complète. D'autre part, ce document doit être utilisé.

M. GOY pense qu'il ne faut pas que cette discussion ait lieu ce soir. Si vraiment les conseillers le jugent nécessaire, il faudrait que ce point figure à un prochain ordre du jour du Conseil municipal.



11.5 Mme LUGINBÜHL est allée au Thé d'Automne organisé par Les Dames paysannes et a trouvé ce moment fort sympathique.

11.6 Mme ROSENBERG demande si nous avons déjà les résultats des forages effectués devant la Mairie, car en parlant avec la personne qui effectuait les forages, il s'est révélé que cette solution ne serait certainement pas viable.

Mme MEYER : Nous attendons les conclusions des ingénieurs EPFL. Mais comme les conseillers le constateront sur les dossiers des bâtiments de Sézegnin, nous avons dû malheureusement prévoir le système avec pellet, avec complément géothermique.

Mme ROSENBERG dit qu'il existe d'autres solutions, comme une pompe à chaleur à air, comme au chemin Cusinand.

11.7 Mme ROSENBERG a constaté que M. Samuel TERRIER représentait les agriculteurs au sein du groupe de travail de la SCSA – site de Forestal et aimerait savoir comment il a été désigné.

Mme le Maire : Tous les agriculteurs de la commune ont reçu un courrier d'information qui leur demandait de choisir un représentant. Ils ont organisé une réunion entre eux et ont choisi leur représentant.

11.8 Mme LUGINBÜHL aimerait savoir ce qu'il en est des « Questions du public ».

Mme MEYER : Les réponses figureront dans le bulletin d'informations du mois de février.

11.9 Mme MEYER informe que le traditionnel apéro « graissage des bouches », organisé par les pompiers aura lieu le samedi 21.11.09 dès 11h.00 au four à pain à Athenaz.

Avant de conclure la séance, M. GARRIGUES fait remarquer aux conseillers que les dossiers avancent et remercie l'Exécutif. Il attend de la part des conseillers qu'ils fassent preuve de discernement.

La séance est levée à 20h.10.

Pour nous retrouver au traditionnel repas qui fête le vote du budget, au restaurant du Renfort.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :